

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 19 novembre 2025
Procès-verbal n° 7

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL et Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°6 sans modification

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1	/	5	14/12/25	54667886	Châtelleraut Portugais (1) / Chasseneuil St Georges (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	18/01/26
D2	A	11	14/12/25	54668056	Availlles en Châtelleraut (1) / Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	21/12/25
D2	B	11	13/12/25	54668190	Smarves Iteuil (1) / Chauvigny (3)	Coupe Nouvelle Aquitaine	20/12/25
D3	C	9	14/12/25	54668478	Ligugé (3) / Paizay Le Sec (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	21/12/25
D4	C	9	14/12/25	54791813	Jouhet Pindray (1) / Vallée du Salleron (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	21/12/25

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
D4	B	5	08/11/25	54668787	Ingrandes (2) / Châtelleraut Réunionnais (1)	Match arrêté suite à l'intervention des pompiers	20/12/25

REPORT DES MATCHS (RAPPEL)

La Commission Sportive du District de la Vienne de Football porte à la connaissance de l'ensemble des clubs affiliés les dispositions suivantes concernant les matchs non disputés, quel que soit le type de compétition (championnat ou coupe) :

Tout match n'ayant pu se dérouler à la date prévue en raison de conditions météorologiques défavorables ou de tout autre motif indépendant de la volonté des clubs devra être systématiquement joué.

Le report du match interviendra lors de la journée de rattrapage (qui suit) prévue à cet effet dans le calendrier général, établi en début de saison et validé par le comité de direction. Cette journée est spécifiquement dédiée au rattrapage des rencontres non jouées et ne pourra faire l'objet d'aucune dérogation, sauf décision exceptionnelle de la Commission Sportive.

Les clubs sont tenus de se conformer strictement à cette organisation et de veiller à la disponibilité de leurs équipes et installations pour la date de rattrapage indiquée. Aucune demande de report supplémentaire ne sera acceptée, sauf cas de force majeure dûment justifié et validé par la Commission Sportive.

Il appartient à chaque club de consulter régulièrement le calendrier général et les communications officielles du District pour prendre connaissance des éventuelles modifications ou rappels concernant les matchs à jouer.

Pour toute question ou précision, les clubs sont invités à contacter le secrétariat du District de la Vienne de Football.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n°54668056 : Availlles en Châtelleraut (1) – Oyré Dangé (1) en poule A du 14/12/25

Courriel du club de Oyré Dangé en date du 17 novembre 2025. En raison de la participation en Coupe Nouvelle Aquitaine Oyré Dangé demande de reporter la rencontre en rubrique à une date ultérieure que le 21 décembre 2025 date de report prédéterminée dans le calendrier général.

La commission sportive accuse réception de ce courriel et demande aux deux clubs de se référer au règlement du report de match réprécisé en préambule de ce PV. Ce match devra être joué le 21 décembre 2025 au plus tard.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668467 : Mignaloux Beauvoir (2) – Sèvres Anxaumont (1) en poule C du 23/11/25

Courriel du club de Mignaloux Beauvoir en date du 10 novembre 2025

La Commission Sportive accuse réception du courrier et prend acte des remarques.

Elle précise que conformément au règlement sportif en vigueur, les matchs doivent se jouer selon les dates et horaires prévus par le calendrier officiel, sauf cas de force majeure dûment constaté. La Commission Sportive maintient donc sa décision initiale et vous invite à organiser la rencontre selon les modalités initialement fixées.

DÉPARTEMENTAL 4

FORFAIT

Match n° 54674382 : Vicq S/Gartempe (2) – Chasseneuil St Georges (3) en poule D du 09/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de Chasseneuil St Georges (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Chasseneuil St Georges

Les frais de déplacement de M. Nicolas RENARD (soit 42,82€), arbitre de la rencontre, seront à la charge du club de Chasseneuil St Georges. Celui-ci, n'ayant pas été prévenu, s'est déplacé.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 54200887 : Nalliers/St Savin (1) – Chapelle Viviers (2) du 09/11/2025

Suite à la décision de la Commission Litiges et Contentieux donnant ce match à rejouer (PV n°9), la commission sportive remercie les deux clubs pour leur réactivité pour avoir rejouer ce match dès le 15 novembre 2025.

Match n° 54697409 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – Sommières St Romain (2) en poule I du 09/11/2025

Courriel des clubs de Payroux Charroux Mauprévoir et de Sommières St Romain informant d'une erreur de saisie du score sur la FMI qui était de 3 à 2 en faveur de Payroux Charroux Mauprévoir.

La commission entérine le résultat de 2 à 2 et modifie la feuille de match.

FORFAIT

Match n°54669225 : Avanton (2) – La Pallu (3) en poule D du 09/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de La Pallu (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de La Pallu

Match n°54689689 : Châtellerault Portugais (3) – Bonneuil Matours (2) en poule D du 09/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de Bonneuil Matours (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Bonneuil Matours

Match n°54669316 : Poitiers Baroc (1) – Dissay (3) en poule E du 09/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de Dissay (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Dissay

Match n°54695948 : Smarves Iteuil (3) – Valdivienne (3) en poule F du 09/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de Valdivienne (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Valdivienne

Match n°54125895 : Sillars (1) – Vallée Du Salleron (2) en poule G du 09/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de Vallée Du Salleron (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Vallée Du Salleron

Match n°54697411 : ACG Foot Sud 86 (3) – Blanzay (1) en poule I du 09/11/25

4^{ème} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) (sans déplacement de l'équipe de Blanzay (1))

Amende de 35€ au club de l'ACG Foot Sud 86

TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES
--

Amende de 28€

Match n°55052072 : Orches 1 – Vendelogne 2 en Challenge Renaudie du 16 novembre 2025.

Match n°55052077 : Thuré Besse 2 – Beuxes 1 en Challenge Renaudie 16 novembre 2025.

Prochaine réunion : mercredi

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL